



Les Îles Salomon interdisent la capture de poissons de récif vivants dans les concentrations en période de frai

Melita Samoilyls¹

Un accord historique a été conclu en novembre 2001 à Honiara au cours de l'atelier consacré à la gestion du commerce des poissons de récif vivants aux Îles Salomon. Ce commerce porte sur trois espèces de mérours : *Plectropomus areolatus*, *Epinephelus fuscoguttatus* et *E. polyphkadion*. À l'unanimité, les participants à l'atelier ont convenu de la nécessité de protéger entièrement les concentrations de ces espèces au moment du frai. Cette décision est d'autant plus inattendue que les pêcheurs de poissons vivants ciblent principalement ces concentrations. Une interdiction totale frappera désormais toute pêche dans les zones signalées par les propriétaires traditionnels de la ressource comme des lieux de concentration de ces trois espèces en période de frai. Les participants ont convenu que l'interdiction de pêche durerait dix jours à partir de la nouvelle lune, et ce pendant trois nouvelles lunes consécutives par an, afin de couvrir la période supposée de concentration de ces trois espèces au moment du frai. Les sites et les périodes de concentration seront déterminés par les propriétaires de la ressource et les pêcheurs, en concertation avec les agents du Service des pêches.

Cet atelier a été l'aboutissement d'un projet de deux ans intitulé "Gestion durable des ressources de poissons de récif vivants des Îles Salomon", mis en œuvre conjointement par le *Southern Cross University* (Australie) et le service des pêches des Îles Salomon et financé par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR, projet n° ANRE1/1998/094). Plus de 30 représentants, propriétaires traditionnels des ressources, professionnels du commerce de poissons vivants destinés à la restauration, représentants des pouvoirs publics et chercheurs internationaux, ont pris part à l'atelier de deux jours, animé par Ryan Donnelly (*Southern Cross University*) et Greg Bennett (service des pêches des Îles Salomon), et présidé par Melita Samoilyls (*Project*

Seahorse, Université McGill et *Zoological Society of London*).

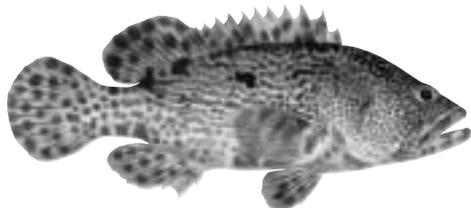
Les participants à l'atelier avaient pour mission d'élaborer un plan de gestion et de suivi du commerce de poissons de récif vivants destinés à la consommation qui prenne dûment en compte la propriété coutumière. Le projet du plan élaboré au cours des travaux s'appuie principalement sur deux mesures de conservation, à savoir, l'octroi d'un nombre limité de permis de pêche (deux par pays, dans un premier temps) et des interdictions saisonnières de pêche, pour protéger les concentrations de poissons en période de frai.

Les permis seront octroyés après accord avec les propriétaires de la ressource, et avec l'appui technique du Service des pêches. Ce mécanisme confère aux propriétaires traditionnels un contrôle très strict sur l'exploitation de leur pêcherie.

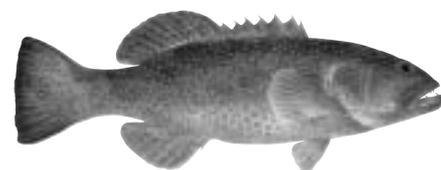
Plusieurs questions se posent maintenant : Comment et quand le projet de plan de gestion sera-t-il mis en œuvre ? Le projet de l'ACIAR étant parvenu à son terme, le contrat des chercheurs qui y étaient affectés a également pris fin. On peut donc s'interroger sur la suite du projet. Le service des pêches des Îles Salomon ne dispose que de maigres ressources et paraît peu à même de poursuivre la mise en œuvre du projet. Il faudra sans doute obtenir un nouveau soutien extérieur, tant financier que technique, pour faire des vœux exprimés pendant l'atelier une réalité.

Pour de plus amples informations, s'adresser à :

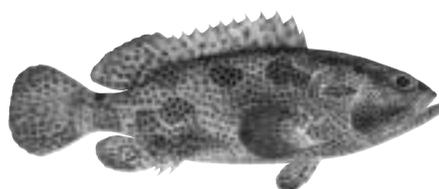
Ray Trewin, Chef de programme de l'ACIAR
<Trewin@aciar.gov.au>
Ryan Donnelly <ryandonnelly65@hotmail.com>
Melita Samoilyls <melita.samoilyls@mcgill.ca>



Mérour marron - *Epinephelus fuscoguttatus*



Mérour queue carrée - *Plectropomus areolatus*



Mérour camouflage - *Epinephelus polyphkadion*